

# COMPAGNIE DE L'ODET

Société européenne

Odet

29500 ERGUE GABERIC

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

---

AEG FINANCES

*Membre Français de Grant Thornton International*

29, rue du Pont

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

S.A.S. au capital de 276 000 €

323 316 376 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre

WOLFF ET ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 - CHAMALIERES

S.A.S au capital de 37 000 €

479 908 949 RCS Clermont-Ferrand

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale d'Auvergne Rhône Alpes

## COMPAGNIE DE L'ODET

Société européenne

Odet

29500 ERGUE GABERIC

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant  
global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du  
code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

---

A l'assemblée générale de la société COMPAGNIE DE L'ODET,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1.430.000 € euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Chamalières, le 22 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

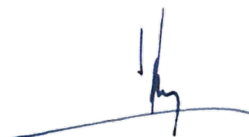
AEG FINANCES

*Membre français de Grant Thornton International*

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Samuel CLOCHARD

WOLFF ET ASSOCIES

A blue ink signature with a vertical line and a horizontal line crossing it.

Patrick WOLFF

**ATTESTATION**

Je soussigné, Vincent BOLLORÉ, Président de la société COMPAGNIE DE L'ODET, atteste que le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée par l'article 238 bis du code général des impôts s'est élevé, au titre de l'exercice 2023, à la somme de un million quatre-cent-trente mille euros (1.430.000 €).



Fait à Paris,

Le 22 avril 2024

**AEG Finances**  
Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
N° SIRET : 323 316 976 00055  
29, rue du Pont - 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Tél. : 01 41 25 85 85

**Commissaire aux Comptes**

**SAS WOLFF & ASSOCIES**  
19, boulevard Berthelot  
63400 CHAMALIERES  
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23